

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/10/2011

Réception par le Prefet : 19/10/2011

Publication : 25/10/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-10-12-2

Séance du mardi 18 octobre 2011

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA REGION ALSACE ET LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN EN MATIERE DE T.I.C.E.

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU Le Code des Marchés Publics,
- VU La délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le projet de convention constitutive de groupement de commande,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve conformément à l'article 8 du code des marchés publics, le recours au groupement de commande comme mode de collaboration entre les trois collectivités, la Région Alsace assurant les missions de coordination du groupement ;
- Approuve la convention constitutive de groupement de commande correspondante ;
- Autorise le Président du Conseil Général du Haut-Rhin à signer ladite convention ;
- Confie au coordonnateur la mission de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants des marchés et accords-cadres correspondants ainsi que la passation et la conclusion des marchés subséquents ;
- Elit parmi les membres de la commission d'appel d'offres du Département du Haut-Rhin, Monsieur ~~W. H.~~ en qualité de membre représentant titulaire et Monsieur ~~W. H.~~ comme membre représentant suppléant afin de siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement ainsi constitué ;

- Autorise le Président à prendre toute décision nécessaire, concernant l'exécution et le règlement des marchés, conformément aux dispositions régissant les marchés publics.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions